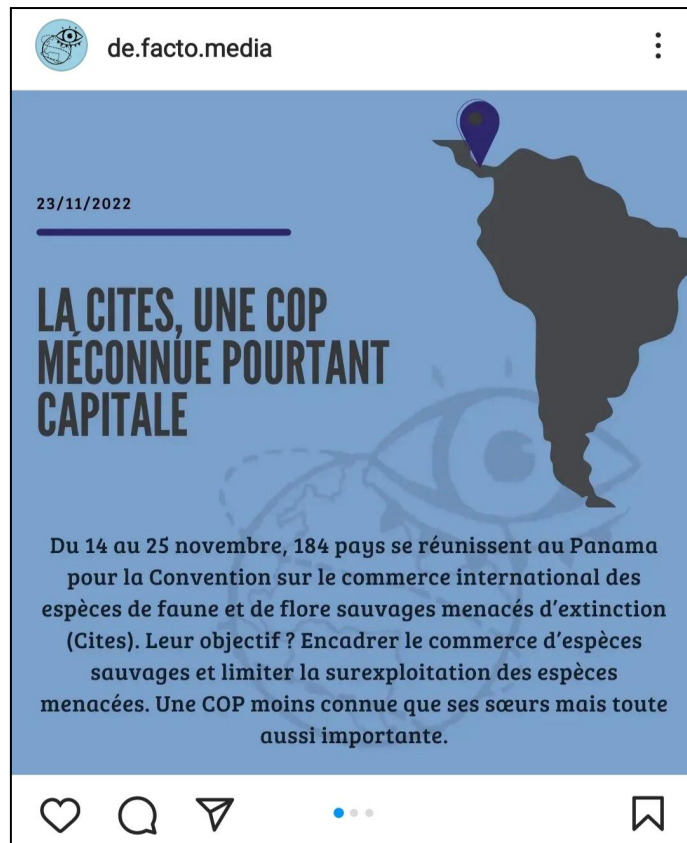


According to the CITES, 38 000 species worldwide are endangered. In addition to climate change and the destruction of natural habitats, the overexploitation of species is one of the main reasons for the loss of biodiversity. According to the French association Robin des bois, each year the global legal trade of wild fauna and flora yields at least 100 billion dollars. This does not include the illegal trade with poaching and smuggling, which generates between 7 and 23 billion dollars every year.

Motions for resolutions have already been adopted. Member countries have agreed to reduce shark finning, which is estimated to be worth about half a billion dollars a year. 54 species of the shark family and six species of hammerhead sharks will now be better protected.

And there is more good news. Elephants will also benefit from the CITES protection. Since 1989, the intergovernmental agreement has regulated the ban on the global ivory trade. However, Southern African countries (Botswana, Namibia, Zimbabwe, South Africa) want to sell their ivory stocks to finance their conservation policies for elephants. On this topic, Africa does not speak with one voice. 29 African countries are members of the African Elephant Coalition (AEC), which is strictly opposed to the ivory trade. The request to lift the international ban on the sale of ivory therefore failed, with 15 countries in favour and 83 opposed.

Far from being achieved, the protection of wildlife species will once again be at the forefront of a COP, the UN Biodiversity Conference (COP 15) in Montreal on 7 December.



38 000 espèces dans le monde sont menacées selon la Cites. En plus du dérèglement climatique et de la destruction des milieux naturels, la surexploitation des espèces est une des causes de la perte de biodiversité. Selon l'association *Robin des bois*, chaque année le commerce global et légal de la faune et de la flore sauvage rapporte au minimum 100 milliards de dollars. Sans compter le trafic illégal avec le braconnage et la contrebande, qui s'élève chaque année entre 7 et 23 milliards de dollars.

Des propositions de résolution ont déjà été adoptées. Les pays membres se sont accordés pour ralentir le trafic d'ailerons de requin, dont le chiffre d'affaires annuel est évalué à environ un demi-milliard de dollars. 54 espèces de la famille des requins requiem et six espèces de requins-marteaux seront désormais mieux protégées.

Ce n'est pas la seule bonne nouvelle. Les éléphants bénéficieront aussi de la protection de la Cites. Depuis 1989, l'accord intergouvernemental régit l'interdiction du commerce mondial d'ivoire. Cependant, les pays de l'Afrique australe (Botswana, Namibie, Zimbabwe, Afrique du Sud) désirent vendre leurs stocks d'ivoire pour financer leurs politiques de conservation de l'espèce. Sur ce point, l'Afrique ne parle pas d'une seule voix. 29 pays africains sont membres de la Coalition pour l'Éléphant d'Afrique (CEA), strictement opposée au commerce de l'ivoire. La demande de lever l'embargo international sur la vente d'ivoire a donc échoué avec 15 pays favorables contre 83 refus.

Loin d'être atteinte, la protection des espèces sera à nouveau au cœur d'une COP, celle de la COP15 sur la biodiversité à Montréal, le 7 décembre prochain.

Sources : Reporterre, Franceinfo, Le Monde